

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 17 octobre 2024

Date de convocation du conseil municipal : le 11 octobre 2024

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 21h07

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Marina LASSERRADE, Annie SUD, Jacques RIZZO, Loïc MAHE, Jocelyn CIMBER, Yannick PUERTOLAS, Virginie CAZAUX.

ABSENTS : Romain ROUQUETTE, Jérôme PACHECO, Marie-Françoise DAL GRANDE, Rémy LANSAC, Martine GIULIANI,

Secrétaire de séance : Annie SUD

Monsieur le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour en ouverture de séance.

L'ensemble du conseil valide le CR du conseil du 10 septembre 2024.

I. Adhésion de Portet sur Garonne au SIAS ESCALIU

Mme CARDONA, 1^{ère} adjointe et présidente du SIAS donne lecture de la délibération du 12 Septembre 2024 du Syndicat Intercommunal d'action sociale ESCALIU (SIAS Escaliu), approuvant l'adhésion de Portet-sur-Garonne au syndicat, pour la compétence « création et gestion d'un service d'aide à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées » et modifiant en conséquence l'article 1 des statuts.

En application de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, les membres doivent à présent délibérer sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de Portet-sur-Garonne au SIAS Escaliu,
- Approuve les nouveaux statuts du syndicat.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Jacques	RIZZO

II. Avenant à l'adhésion PLURELYA

Monsieur le Maire explique que la commune adhère depuis 2007 à PLURELYA qui gère les œuvres sociales pour les agents. En 2024, la commune a payé 1 494 € pour 7 agents.

Il est proposé de prendre une nouvelle formule « FORMULE SOLIDAIRE » qui permettrait aux agents de bénéficier de plus de prestations.

La cotisation annuelle par agent passerait de 249 € à 269 € soit 1 883 €.

Monsieur le Maire propose de passer sur la formule solidaire S4 à partir du 1^{er} Janvier 2025.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à l'adhésion ;
- Inscrit la dépense sur le compte 6470 pour le BP 2025.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Jacques	RIZZO

III. Frais scolaires 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n° 83-662 du 22 Juillet 1983 modifiée qui a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Monsieur le maire propose de retenir dans les charges la totalité des intérêts d'emprunt.

Le coût moyen de la scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SAINT CLAR DE RIVIERE, pour l'année scolaire 2023-2024 a été évalué à **1 011,32 €**. Il est appliqué une pondération de 20% de ce montant par rapport au potentiel financier des communes afin d'instaurer un degré de solidarité, ce qui permet d'alléger la charge des communes dont les ressources sont les moins importantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte des dispositions d'ordre législatif et réglementaire relatives à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.
- De fixer pour l'année scolaire 2023-2024 la participation pour chaque enfant scolarisé à SAINT CLAR DE RIVIERE et domicilié dans une commune extérieure à **1 011,32 €**.

- D'habiliter Monsieur le Maire à intervenir auprès de toutes les communes de résidence pour le versement de cette participation.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Jacques	RIZZO

IV. Approbation Rapport Prix et Qualité du service (RPQS) Assainissement 2023

Monsieur le Maire présente à l'organe délibérant le rapport sur le prix et la qualité du service et le rapport du délégataire d'Assainissement collectif 2023 et propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver sans observation le rapport sur le prix et la qualité du service et le rapport du délégataire d'Assainissement collectif 2023.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Jacques	RIZZO

V. Adoption du PFF et AC Fonctionnement

Le Muretain Agglo a engagé une revoyure du Pacte Financier et Fiscal. Durant l'été, les services de l'Etat ont signifié au Muretain agglo ainsi qu' aux communes le bénéfice du FPIC.

Il a été retenu par le Muretain Agglo :

- Le crédit aux communes de la partie communale du FPIC, au montant de droit commun non modulée (100%) ;
- La prise en charge par les communes de 100 % de l'évolution des charges liée aux services à la personne pour 2024 ;
- L'accélération du rattrapage de 25 à 50 % (dernière année) pour les communes impactées qui n'auront de fait pas de prélèvement à inscrire au budget 2025 ;
- L'intégration de la DSC.

Tableau détaillé du Pacte financier et fiscal 2024 du Muretain Agglo pour Saint Clar de Rivière				
100% de la dynamique en 2024 sur services à la personne	50% rattrapage en 2024 sur services à la personne	Montant FPIC 2024 – Droit commun	DSC 2024	TOTAL FINAL PFF 2024
- 1 808 €	- 12 548 €	21 392 €	11 205 €	18 241 €

Les modifications proposées sur l'attribution de compensation en fonctionnement consistent :

- A appliquer les nouveaux droits de tirage pour le financement de la compétence voirie suite à la refonte du mécanisme de financement de cette compétence ;
- En la révision du montant de charge pour le transfert de la compétence eaux pluviales ;
- A la mise en application pour l'année 2024 des effets du pacte fiscal et financier 2024-2027.

Révision libre AC 2024 Commune Saint Clar de Rivière				
Dernière AC fonctionnement votée	Modification droit de tirage	Ajustement eaux pluviales	PFF 2024 (Hors FPIC et DSC)	TOTAL AC fonctionnement proposée
- 184 809 €	50 000 €	- 2 367 €	- 14 356 €	- 151 532 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de « Pacte financier et fiscal 2024-2027 » du Muretain Agglo
- Approuve les montants de l'attribution de compensation fonctionnement de la commune de Saint Clar de Rivière au titre de la présente révision libre.
- Habilité Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Jacques	RIZZO

VI. Questions diverses

M. le Maire présente les subventions reçues par le Conseil Départemental. Concernant le dossier d'achat de mobiliers à l'école pour l'ouverture de classe, le CD31 a attribué une somme de 4 970.35 € soit 36.56 %.

Concernant le dossier d'installation de stores à l'école, le CD31 a attribué une somme de 1 992.88 € soit 40%.

M. le Maire présente un devis pour installer des toilettes publiques extérieurs collés au local des parents d'élèves pour les événements organisés près de l'école. Les toilettes ne seraient ouverts que lors des événements et les clés seraient données aux différents responsables associatifs lors de ces dits événements. Le coût de ces toilettes serait de 8 100 € TTC. M. MAHE demande ce que comprends ce devis. M. le Maire précise ce qui est indiqué dans le devis.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et estime que c'est important de le faire.

M. le Maire souhaite évoquer la journée de l'environnement du 12 octobre dernier. Seulement 3 inscrits. M. le Maire souhaite savoir si le Conseil souhaite repositionner une date.

Après échanges entre élus, la date du 16 novembre est décidée de 9h15 à 11h15 avec la présence de Mme LASSERRADE, M. CIMBER, M. RIZZO, M. MAHE.

M. le Maire évoque le dépôt sauvage de Castelcaillou et précise qu'une plainte auprès de la Gendarmerie a été déposé.

M. le Maire évoque les travaux chemin de la Gare en précisant qu'il y a de nouveau un décalage dans le démarrage des travaux. Ils démarreront le 30 octobre. Mme LASSERRADE précise que plus d'informations aux élus auraient pu être donnés. M. le Maire précise que les sujets ont été échangés en réunions et que les informations étaient aussi indiquées dans la gazette communale de mai 2024.

Mme LASSERRADE demande si des macarons exceptionnels peuvent être donnés à certains habitants du chemin de la gare. M. le Maire répond que cette demande va être transmise à l'entreprise.

Mme LASSERRADE demande si les marquages au sol devant l'école vont bientôt être fait. M. le Maire répond qu'une entreprise va intervenir mais il n'a pas encore de dates.

Mme LASSERRADE évoque une demande de l'équipe de l'ALAE au sujet de l'ouverture du petit portillon pour permettre aux parents de se mettre à l'abri lorsqu'ils attendent leurs enfants. M. le Maire valide la demande mais l'équipe de l'ALAE doit venir fermer le portillon après chaque entrée de parents car c'est obligatoire dans le plan Vigipirate. Mme CARDONA précise que le portail doit rester obligatoirement fermé.

Mme PUERTOLAS demande à M. le Maire si le chemin du Piton est communal ou départemental. M. le Maire précise que c'est communal. Mme PUERTOLAS demande si on peut marquer l'indication de l'intersection. M. MAHE demande si l'on peut faire un marquage au sol. M. le Maire précise qu'il n'y a jamais eu d'accidents sur cette route.

Mme CAZAUX évoque le départ de M. RAMON et souhaite savoir la suite. M. le Maire précise qu'un nouvel agent intègre l'équipe au 2 janvier 2025. Les élus échangent sur le sujet.

La séance est clôturée à 22h51.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
SUD	Annie	